

AVIS PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

PAP NQ1 – « Op Bolicht » à Weidingen

La Commune de Wiltz est saisie d'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier intitulé « NQ01 – Op Bolicht », à Weidingen au lieu-dit « Bolicht », élaboré par le bureau d'études E-cone s.à.r.l pour le compte de l'immobilière Riverside S.A., et visant la construction de 23 unités d'habitation.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le dossier y relatif est déposé au service technique de l'administration communale de Wiltz, où le public peut en prendre connaissance à partir du 6 août 2021 pendant trente jours.

Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Wiltz, sous peine de forclusion, endéans ce délai de publication.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Wiltz www.wiltz.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Wiltz, le 3 août 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le président,



Le secrétaire,

